Les Élections Professionnelles SEM et VSE

Les élections destinées à élire les représentants du personnel dans les instances consultatives de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole (comité social territorial – CST, commissions administratives paritaires – CAP, et commission consultative paritaire – CCP) se dérouleront **du 7 décembre 2026 à 9h00 au 10 décembre 2026 à 17h00**, exclusivement par vote électronique.

Si les agents de Saint-Étienne Métropole sont déjà familiers avec ce mode de scrutin, il s'agira en revanche d'une première pour les agents de la Ville de Saint-Étienne, qui ne voteront désormais plus à l'urne.